

De nouvelles perspectives grâce au site Web de l'OMPI

Je suis originaire de Bathinda, une petite ville de l'Inde. Je me suis tout d'abord intéressé à la propriété intellectuelle en 1997, pendant mes études de droit, mais comme il n'y avait pas de professeurs et que la faculté manquait de ressources, on nous conseillait de nous orienter vers d'autres domaines. Mon intérêt ne s'est toutefois pas démenti et un jour, huit ans plus tard, l'occasion s'est présentée sur le site Web de l'OMPI. C'était en 2005, et je me suis inscrit au Programme d'enseignement à distance de l'OMPI (cours DL-101).

Pour des considérations de coût et de connectivité, j'ai téléchargé tout le contenu du cours en une seule fois. Pendant le mois et demi que j'ai consacré à ce cours, je me suis plongé non seulement dans les éléments fournis, mais aussi dans les lectures suggérées et dans certains aspects du droit indien. J'ai réussi l'examen avec une note de 98%. Il ne m'était pas possible, par manque de ressources et pour des raisons familiales, de poursuivre des études formelles, mais j'ai continué à me tenir au courant à l'aide des ressources disponibles sur le site Web de l'OMPI et des bulletins d'information.

Lorsque j'ai affiché mon CV sur l'un des sites de recherche d'emploi, j'y ai joint mon certificat DL 101. Peu de temps après, j'ai eu la surprise de recevoir un appel d'une société d'ingénierie de Chandigarh, qui voulait protéger ses droits de propriété intellectuelle. Ils ont d'abord eu quelques doutes, car ils se demandaient comment une personne qui vient d'une si petite ville peut acquérir des connaissances adéquates en matière de propriété intellectuelle. Mais après une entrevue avec un spécialiste en pro-

priété intellectuelle du secteur pharmaceutique, ils m'ont engagé, et je suis entré en fonctions en février 2006.

Je me suis aperçu qu'on ignorait à peu près tout de la propriété intellectuelle dans la société. Mais grâce aux ressources du site Web de l'OMPI, et surtout de la partie consacrée aux PME, j'ai pu expliquer et mettre en œuvre beaucoup de choses. Nous avons recensé les innovations de la société et déposé deux demandes selon le PCT en utilisant les conseils donnés sur le site du PCT et le logiciel PCT-SAFE. Nous avons obtenu l'enregistrement d'un dessin industriel et avons une demande d'enregistrement de marque en instance. Tout est fait en interne, des recherches sur l'état de la technique au dépôt et à l'instruction des demandes, ce qui, en tant que petite entreprise, nous permet de réaliser des économies considérables. Nous avons instauré des registres pour les ingénieurs et des accords de confidentialité. Un grand nombre de mes collègues de différents services – commercialisation, publicité, génie mécanique et génie chimique – ont suivi mon exemple et se sont inscrits au cours DL 101.

L'année qui vient de s'écouler a été celle des accomplissements, tant pour mon employeur que pour ma famille, et je tiens à en remercier l'OMPI en général et l'Académie de l'OMPI en particulier. Mon employeur a bien voulu me témoigner sa satisfaction en m'envoyant suivre le programme de perfectionnement professionnel de l'OMPI à Goa (Inde) au mois de mars. Ce cours m'a ouvert de nouveaux horizons et a tracé la voie que nous suivrons au cours des prochaines années.

*Sarjinder Singh Seth,
Spray Engineering Devices Limited
Haryana, Inde*

